



COMMUNE DE SAINT-ANDRE

SÉANCE DU 23 JUILLET 2021

DCM20210723/016

Adhésion au programme Vivons en forme

Le Maire de Saint-André certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte principale de la mairie le 27 juillet 2021.

Que la convocation a été faite le 16 juillet 2021.

Le nombre de membres en exercice étant de 45 :

Présents :	35
Représentés :	7
Absents :	3
Total des votes :	42



Le Maire

Joé BÉDIER

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-trois juillet, le conseil municipal de SAINT-ANDRE s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Joé BÉDIER, Maire de la commune.

ETAIENT PRESENTS :

MM. BÉDIER Joé, PEQUIN Jean-Marc, RAMASSAMY Laurent, SOUPOU Alexa, RAMIN Jean Yannick, POÏNY-TOPLAN Stéphanie, PAPAYA Laurent, PAYET Catherine Anne, NAZE Gilles, COUPOU Jimmye, ASSICANON Jean Thierry, VIRAPIN KICHENIN Marie Linda, GRONDIN Jimmy, SABABADY Marie Josette, MAZEAU Michel, ALAMELE Maryse Brigitte, MOUTAMA RAMAYE Alain, PERRIER Charles, PARVEDY Georges, LARIVIERE Marie, MAILLOT Serge René, GRONDIN Migline, SOUBAYA PAJANIANDY Mickaël, BALBINE Valérie Larissa, CERVEAUX Adelaide, PRAUD Elodie, PERIANIN-CARPIN Audrey, CHANE TO Marie Lise, LATCHOUMY Rosange, TIPAKA Nadia, VIRAPOULLE Jean-Marie, FENELON Jean Claude, PAYET BEN HAMIDA Viviane, SOUPRAMANIEN Stéphane, BARBE Ludovic

ETAIENT REPRESENTES :

MM. CEVAMY Primilla, CONSTANT Jean-Paul, GOURAMA Jean-Pierre, PERMACAONDIN Isabelle, BENOIT Sabrina, VIRAPOULLE Jean-Paul, SINARETTY RAMARETTY Alain Bernard

ETAIENT ABSENTS :

MM. DIJOUX Sabrina, NAUD CARPANIN Marie-Hélène, SAID Moussa

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Audrey PERIANIN-CARPIN a été désignée et a accepté de remplir cette fonction.

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DELIBERER

DCM20210723/016 - Adhésion au programme Vivons en forme.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Contexte

Promouvoir et soutenir les actions favorables à l'amélioration de la santé sont des axes d'interventions inscrits à la fois dans le Contrat Local de Santé et le Contrat de Ville de Saint-André.

Afin de structurer et de coordonner les différentes initiatives du territoire autour des objectifs visant l'amélioration sanitaire des habitants, notamment :

- Garantir la santé et le bien-être de tous
- Prévenir le surpoids chez l'enfant
- Contribuer à réduire les inégalités sociales de santé en matière d'alimentation et d'activité physique.

La Ville de Saint-André souhaite s'inscrire dans le programme « Vivons en forme » porté au niveau national par l'association « Fédérons les villes en santé » et au niveau local par l'association « Fédérons les villes de l'Océan Indien en santé ».

La participation de la Ville à ce programme vise à répondre à des problématiques sanitaires préoccupantes inscrites dans le diagnostic local de santé de Saint-André :

- La progression des maladies cardio-vasculaires (1ère cause de décès à Saint-André)
- Un taux de personnes touchés par le diabète en augmentation
- Une augmentation du surpoids des enfants de 6 ans et plus
- Une réduction globale de l'activité physique

Ce programme participe à :

- la formation des acteurs de prévention et du tissu associatif
- un accompagnement de la mise en place des actions santé
- une meilleure prise en compte des publics cibles

Il permet une coordination des acteurs et des actions et contribue à une évaluation de l'action publique sur la thématique santé.

Adhésion au programme

Le montant de l'adhésion au programme est de 6000.00€ par an sur 3 ans (2021 / 2022 / 2023).

Cette convention sera accompagnée d'une lettre d'engagement de la ville.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :

Article 1 :

De valider cette adhésion.

Article 2 :

D'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire

Conformément à l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un délai de deux mois.

Pour extrait conforme

Fait à Saint-André le

03 AOUT 2021



Le Maire

Joé BEDIER